

BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

REGLEMENT

District de la Loire

Tél: 04.77.92.28.79

PV N° 05 DU SAMEDI 18/09/2021

Réunion du 13 Septembre 2011

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - CHABANY - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Lique et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUBPAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°2 Affaire N°3 Affaire N°4	Dossier transmis par la commission séniors D5 poule F Dossier transmis par la commission séniors D5 poule E Dossier transmis par la commission séniors D4 poule F Dossier transmis par la commission séniors D5 poule F Dossier transmis par la commission séniors D5 poule F
Affaire N°6	Dossier transmis par la commission séniors D5 poule E
Affaire N°7	Dossier transmis par la commission séniors D5
Affaire N°8	Dossier transmis par la commission séniors D3 poule D
Affaire N°9	Dossier transmis par la commission séniors D2 poule B

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

*N°1 rencontre n°23421352 du 12/09/2021 District 5 poule F

Match perdu par forfait avec – 1 point à CHATEAUNEUF 3 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE PORTUGAIS 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

*N°2 rencontre n°23421222 du 12/09/2021 District 5 poule E

Match perdu par forfait avec – 1 point à ANZIEUX FOOT 3 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE MONTREYNAUD 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

*N°3 rencontre n°23420955 du 12/09 /2021 District 4 poule F

Match perdu par forfait avec – 1 point à VILLARS US 3 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (L'HORME US 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

*N°4 rencontre n°23421356 du 11/09 /2021 District 5 poule F

Match perdu par forfait avec – 1 point à US METARE 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ABH FC 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

*N°6 rencontre n°23421224 du 12/09/2021 District 5 poule E

Match perdu par forfait avec – 1 point à LA FOUILLOUSE US 4 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SORBIERS G QUARTIER1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

*N°8 rencontre n°23410897 du 12/09/2021 District3 poule D



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

REGLEMENT

District de la Loire

Tél: 04.77.92.28.79

Match perdu par forfait avec - 1 point à ST CHAMOND FOOT 3 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (L'ETRAT LA TOUR 3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

FORFAIT GENERAL

N°5 D5 poule F : ACR RIVE DE GIER3 500153 amende 75€ N°7 D5 : OLYMPIQUE DU FOREZ 560271 amende 75€ N°9 D2poule B : FCO MONTRAMBERT 504302 amende 75€

AMENDE

Amende pour forfait simple : 50€

N°1	Match n°23421352	District 5	poule F	Journée 1 : CHATEAUNEUF 3 533556
N°2	Match n°23421222	District 5	poule E	Journée 1 : ANZIAUX FOOT 3 560559
N°3	Match n°23420955	District 4	poule F	Journée 1 : VILLARS US 3 527379
N°4	Match n°23421356	District 5	poule F	Journée 1 : SE METARE 2 551564
N°6	Match n23421224°	District 5	poule E	Journée 1 : LA FOUILLOUSE US 4 513357
N°8	Match n°23410897	District 3	poule D	Journée 1 : ST CHAMOND FOOT 3 590282

VALIDATION DES ENTENTES

Après vérification des licenciés par la CR, le club premier nommé en gras est gestionnaire de l'entente.

Catégorie U15 : SS USSON 509200 et AS ST PAL EN CHALENCON Catégorie U13 : FC BOURGUISAN 524469 et SC PIRALLON 532969 Catégorie U15 : FC BOURGUISAN 524469 et SC PIRALLON 532969 Catégorie U18 : FC BOURGUISAN 524469 et SC PIRALLON 532969

Catégorie Sénior Féminine : SC PIRALLON 532969 et FC BOURGUISAN 524469

ENTENTES NON VALIDEES

Catégorie U18 : AS CHATEAUNEUF 533556 et FC GENILAC 539657 Catégorie Féminines : AS CHATEAUNEUF 533556 et ST JOSEPH 517776

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance Claudette JEANPIERRE Le Secrétaire Serafino SIDONI